selon le Règlement sur les produits dangereux



MCPA Ester 600

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11/03/2023 50002724 Date de la première parution: 11/03/2023

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit MCPA Ester 600

Autres moyens d'identification

Code du produit 50002724

Numéro d'enregistrement

de produit

32311; 34073

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Peut être utilisé comme herbicide seulement.

Restrictions d'utilisation Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

<u>Fabricant</u> FMC of Canada Ltd

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Phone (AgHotline): 1-833-FMC-PPAC (1-833-362-7722),

Web: https://ag.fmc.com/ca/en

SDS-Info@fmc.com

Adresse du fournisseur FMC of Canada Limited

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Numéro de téléphone en cas d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou

d'accident, appelez:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - U.S.A.) 1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International) 1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

Urgence médicale:

U.S.A. & Canada: +1 800 / 331-3148

Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4

Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 4

selon le Règlement sur les produits dangereux



MCPA Ester 600

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11/03/2023 50002724 Date de la première parution: 11/03/2023

Lésion/irritation grave des

yeux

Catégorie 2A

Sensibilisation de la peau : Catégorie 1

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger

Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

Déclarations sur la sécurité : Prévention:

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection.

Intervention:

ventilé.

P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P331 Ne PAS faire vomir.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un mé-

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Élimination:

selon le Règlement sur les produits dangereux



MCPA Ester 600

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11/03/2023 50002724 Date de la première parution: 11/03/2023

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Très toxique pour les organismes aquatiques.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants

Nom Chimique	Nom com- mun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
2- methylphenoxy)acetate	chloro-2-	29450-45-1	>= 60 - < 94
Distillates (petroleum), hydrotreated light	Distillates (petroleum), hydrotreated light	64742-47-8	>= 1 - < 3

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en

consultation.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Retirez les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : NE PAS faire vomir.

Maintenir les voies respiratoires dégagées.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Symptômes et effets les plus :

Nocif en cas d'ingestion.

importants, aigus et différés

Peut provoquer une allergie cutanée.

selon le Règlement sur les produits dangereux



MCPA Ester 600

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11/03/2023 50002724 Date de la première parution: 11/03/2023

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction inadé-

quats

Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan: :

gereux

Oxydes de carbone Composés chlorés

Chlorure d'hydrogène

Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou

toxiques.

Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Équipement de protection

spécial pour les pompiers

Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors

de la lutte contre l'incendie.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Utiliser un équipement de protection personnelle.

Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

Identifier la zone contaminée avec des affiches et en interdire

l'accès au personnel non autorisé.

Seules les personnes qualifiées munies des équipements de

protection adéquats peuvent intervenir.

Pour des renseignements sur l'élimination, voir la section 13.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit pénètre dans les égouts.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglo-

mérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

selon le Règlement sur les produits dangereux



MCPA Ester 600

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11/03/2023 50002724 Date de la première parution: 11/03/2023

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Conseils pour une manipula: :

tion sans danger

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuelle, voir la section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'appli-

cation.

Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations

locales et nationales.

Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange

est utilisé.

Conditions de stockage

sures

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer

verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Les installations et le matériel électriques doivent être con-

formes aux normes techniques de sécurité.

Matières à éviter : Ne pas entreposer près des acides.

D'autres informations sur la stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Distillates (petroleum), hydrotreated light	64742-47-8	TWA	200 mg/m3 (vapeur d'hydro- carbure total)	CA BC OEL
		TWA	200 mg/m3 (vapeur d'hydro- carbure total)	CA AB OEL
		TWA (Brouil- lard)	5 mg/m3	CA AB OEL
		STEL (Brouil- lard)	10 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP (Brouillard)	5 mg/m3	CA QC OEL
		VECD (Brouillard)	10 mg/m3	CA QC OEL
		LMPT	525 mg/m3	CA ON OEL

selon le Règlement sur les produits dangereux



MCPA Ester 600

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11/03/2023 50002724 Date de la première parution: 11/03/2023

TWA 200 mg/m3 ACGIH (vapeur d'hydrocarbure total)

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

Protection des mains

Matériau : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme

un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

nitrile.

Remarques : L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spé-

cifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de

protection.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle selon la quantité et la con-

centration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

Mesures de protection : Établir un plan d'action de premier soins avant d'utiliser ce

produit.

Tenir prête et en permanence une trousse d'urgence avec

son mode d'emploi détaillé.

S'assurer que le système de rinçage oculaire et les douches

de sécurité soient situés près de la zone de travail. Porter un équipement de protection adéquat.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique : liquide

Couleur : clair, ambre

Odeur : aromatique, phénolique

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH : 3.5 - 4.5

Concentration: 1 % (solution à 1% dans l'eau)

6/19

selon le Règlement sur les produits dangereux



MCPA Ester 600

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

11/03/2023 50002724 Date de la première parution: 11/03/2023 1.0

Point de fusion/congélation < -25 °C

Point d'ébullition initial et in-

tervalle d'ébullition

Décomposition au niveau du point d'ébullition.

Point d'éclair > 100 °C

Taux d'évaporation Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure

/ Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Pression de vapeur 0.0057 mmHg (25 °C)

Densité de vapeur relative Donnée non disponible

Donnée non disponible Densité relative

Densité 1.0 - 1.08 g/cm3

Donnée non disponible Masse volumique apparente

Solubilité

Solubilité dans l'eau émulsionnable

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

Température de décomposi-

Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique Donnée non disponible

58.4 mm2/s (20 °C) Viscosité, cinématique

Propriétés explosives Non explosif

Propriétés comburantes Non-oxydant

selon le Règlement sur les produits dangereux



MCPA Ester 600

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11/03/2023 50002724 Date de la première parution: 11/03/2023

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Conditions à éviter : Éviter les températures extrêmes

Chaleur, flammes et étincelles.

Produits incompatibles : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

Produits de décomposition

dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 514.49 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité cutanée aiguë : Estimation de la toxicité aiguë: > 2,000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

2-ethylhexyl (4-chloro-2-methylphenoxy)acetate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 300 - < 2,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 420 de l'OECD

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.05 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Méthode: OPPTS 870.1300 Remarques: pas de mortalité

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle): > 2,000 mg/kg

selon le Règlement sur les produits dangereux



MCPA Ester 600

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11/03/2023 50002724 Date de la première parution: 11/03/2023

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Distillates (petroleum), hydrotreated light:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 15,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 423 de l'OECD

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat, mâle et femelle): > 5.28 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: vapeur

Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

pas de mortalité

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Produit:

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou des dermatites.

Composants:

2-ethylhexyl (4-chloro-2-methylphenoxy)acetate:

Espèce : Lapin

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Distillates (petroleum), hydrotreated light:

Évaluation : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

çures de la peau.

Lésion/irritation grave des yeux

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Produit:

Remarques : Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du

système respiratoire et de la peau.

Composants:

2-ethylhexyl (4-chloro-2-methylphenoxy)acetate:

Espèce : Lapir

Résultat : Pas d'irritation des yeux

selon le Règlement sur les produits dangereux



MCPA Ester 600

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11/03/2023 50002724 Date de la première parution: 11/03/2023

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Distillates (petroleum), hydrotreated light:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Produit:

Voies d'exposition : Contact avec la peau

Évaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Remarques : Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes pré-

disposées.

Composants:

2-ethylhexyl (4-chloro-2-methylphenoxy)acetate:

Type d'essai : Essai de maximisation

Espèce : Cobaye

Méthode : Directives du test 406 de l'OECD

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Distillates (petroleum), hydrotreated light:

Type d'essai : Essai de maximisation

Voies d'exposition : Intradermique Espèce : Cobaye

Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Mutagénécité de la cellule germinale

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Composants:

2-ethylhexyl (4-chloro-2-methylphenoxy)acetate:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse

Méthode: Directives du test 471 de l'OECD

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: test d'aberration chromosomique

Espèce: Souris (mâle)

Voie d'application: Injection intrapéritonéale Méthode: Directives du test 475 de l'OECD

10 / 19

selon le Règlement sur les produits dangereux



MCPA Ester 600

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11/03/2023 50002724 Date de la première parution: 11/03/2023

Résultat: négatif

Distillates (petroleum), hydrotreated light:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse

Méthode: Directives du test 471 de l'OECD

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test du micronoyau

Espèce: Souris (mâle et femelle)

Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Cancérogénicité

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Composants:

Distillates (petroleum), hydrotreated light:

Espèce : Rat, mâle

Voie d'application : inhalation (vapeurs)
Durée d'exposition : 105 semaines
NOAEC : 0.138 mg/l
Résultat : positif

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Cancérogénicité - Évaluation : Les tumeurs observées ne semblent pas être pertinentes chez

l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Composants:

2-ethylhexyl (4-chloro-2-methylphenoxy)acetate:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Méthode: Directives du test 416 de l'OECD

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Type d'essai: Pré-natal

Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Méthode: Directives du test 414 de l'OECD

Résultat: négatif

Distillates (petroleum), hydrotreated light:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Fertilité

selon le Règlement sur les produits dangereux



MCPA Ester 600

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11/03/2023 50002724 Date de la première parution: 11/03/2023

Espèce: Rat, mâle et femelle

Voie d'application: inhalation (vapeurs) Durée d'un traitement unique: 14 Weeks

Toxicité générale chez les parents: NOAEC: 2.2 mg/l

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Type d'essai: Développement embryofœtal

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 500 Poids corporel mg /

kg

Tératogénicité: NOAEL: 2,000 Poids corporel mg / kg

Remarques: Les effets sur le développement sont une consé-

quence de la toxicité maternelle.

STOT - exposition unique

Non classifié à cause de données insuffisantes.

STOT - exposition répétée

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Composants:

Distillates (petroleum), hydrotreated light:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

Toxicité à dose répétée

Composants:

2-ethylhexyl (4-chloro-2-methylphenoxy)acetate:

Espèce : Chien, mâle et femelle

NOAEL : <1 mg/kg Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 90 d

Méthode : Directives du test 409 de l'OECD

Distillates (petroleum), hydrotreated light:

Espèce : Rat

NOAEL : >= 200 ppm

Voie d'application : inhalation (vapeurs)

Durée d'exposition : 13 weeks

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité par aspiration

Non classifié à cause de données insuffisantes.

selon le Règlement sur les produits dangereux



MCPA Ester 600

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11/03/2023 50002724 Date de la première parution: 11/03/2023

Composants:

Distillates (petroleum), hydrotreated light:

La substance ou le mélange est reconnu comme présentant des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain ou doit être considéré comme s'il présentait des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain.

Autres informations

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

2-ethylhexyl (4-chloro-2-methylphenoxy)acetate:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poissons): > 1 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 1 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.32

mg/I

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Lemna sp. (Lentille)): 0.1 mg/l

Durée d'exposition: 168 h

Méthode: Directives du test 221 de l'OECD

ErC50 (Lemna sp. (Lentille)): 7.13 mg/l

Durée d'exposition: 168 h

Méthode: Directives du test 221 de l'OECD

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC (Danio rerio (poisson zèbre)): >= 10 mg/l

Durée d'exposition: 30 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les microorga-

nismes

NOEC (Anabaena flos-aquae (Cyanobactéries)): 0.32 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les organismes : CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 1,000 mg/kg

selon le Règlement sur les produits dangereux



MCPA Ester 600

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

11/03/2023 50002724 Date de la première parution: 11/03/2023 1.0

vivant dans le sol Durée d'exposition: 14 d

Méthode: Directives du test 207 de l'OECD

Distillates (petroleum), hydrotreated light:

LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 1,000 mg/l Toxicité pour les poissons

Durée d'exposition: 96 h

Type d'essai: Essai en semi-statique

Remarques: fractions adaptées à l'eau (WAF)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

LL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 10,000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type d'essai: Essai en statique

Remarques: fractions adaptées à l'eau (WAF)

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

NOELR (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): >

1,000 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type d'essai: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): >

1,000 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type d'essai: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOELR (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.173

mg/l

Durée d'exposition: 28 d Méthode: QSAR

Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

fractions adaptées à l'eau (WAF)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOELR (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1.22 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Méthode: QSAR

Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

fractions adaptées à l'eau (WAF)

Toxicité pour les microorga-

nismes

EL50 (Tetrahyména pyriformis): > 1,000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: QSAR

Persistance et dégradabilité

Composants:

2-ethylhexyl (4-chloro-2-methylphenoxy)acetate:

Biodégradabilité Résultat: Facilement biodégradable.

> Biodégradation: 100 % Durée d'exposition: 16 d

Méthode: Directives du test 302B de l'OECD

selon le Règlement sur les produits dangereux



MCPA Ester 600

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11/03/2023 50002724 Date de la première parution: 11/03/2023

Distillates (petroleum), hydrotreated light:

Biodégradabilité : Concentration: 50 mg/l

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 89.9 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 301

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

2-ethylhexyl (4-chloro-2-methylphenoxy)acetate:

Bioaccumulation : Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Coefficient de bioconcentration (BCF): 0.4 Méthode: Directives du test 305 de l'OECD

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

 $\log Pow: >= 3.19 (20 °C)$

Distillates (petroleum), hydrotreated light:

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): 144.3

Méthode: QSAR

Mobilité dans le sol

Composants:

2-ethylhexyl (4-chloro-2-methylphenoxy)acetate:

Répartition entre les compar- : Koc: 6172 ml/g, log Koc: 3.79

timents environnementaux Remarques: Faible mobilité dans le sol

Stabilité dans le sol :

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de

manipulation ou d'élimination peu professionnelle.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les

fossés avec le produit ou le récipient utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.

selon le Règlement sur les produits dangereux



MCPA Ester 600

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11/03/2023 50002724 Date de la première parution: 11/03/2023

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.

Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN : UN 3082

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(MCPA-ISOOCTYL TECHNICAL)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9

Dangereux pour l'environne-

ment

oui

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3082

Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(MCPA-ISOOCTYL TECHNICAL)

Classe : 9 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

Instructions de conditionne- :

ment (avion cargo)

Instructions de conditionne : 964

ment (avion de ligne)

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

Code IMDG

Polluant marin

No. UN : UN 3082

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

964

(MCPA-ISOOCTYL TECHNICAL)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN : UN 3082

Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(MCPA-ISOOCTYL TECHNICAL)

Classe : 9

selon le Règlement sur les produits dangereux



MCPA Ester 600

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11/03/2023 50002724 Date de la première parution: 11/03/2023

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9 Code ERG : 171

Polluant marin : oui(MCPA-ISOOCTYL TECHNICAL)

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

NPRI Composants : Distillates (petroleum), hydrotreated light

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Non en conformité avec les inventaires

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC : Non en conformité avec les inventaires

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ré-

pertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes.

2-ethylhexyl (4-chloro-2-methylphenoxy)acetate

INERT INGREDIENTS (NULL)

ENCS : Non en conformité avec les inventaires

ISHL : Non en conformité avec les inventaires

KECI : Non en conformité avec les inventaires

PICCS : Non en conformité avec les inventaires

IECSC : Non en conformité avec les inventaires

NZIoC : Non en conformité avec les inventaires

TECI : Non en conformité avec les inventaires

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)

selon le Règlement sur les produits dangereux



MCPA Ester 600

Version 1.0	Date de révision: 11/03/2023		méro de la FDS: 002724	Date de dernière parution: - Date de la première parution: 11/03/2023			
04.45	051		On a la Albarta	0. 1. 1			
CA AB	OEL	:	bleau 2 : VLE)	Code de santé et de sécurité au travail (ta-			
CA BC OEL		:	: Canada. LEP Colombie Britannique				
CA ON OEL		:	Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.				
CA QC OEL		:	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air				
ACGIH / TWA		:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h				
CA AB OEL / TWA		:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures				
CA AB OEL / STEL		:	Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes				
CA BC OEL / TWA		:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h				
CA ON	OEL / LMPT	:	Limite moyenne p	ondéréé dans le temps (LMPT)			
CA QC OEL / VEMP		:	Valeur d'exposition moyenne pondérée				
CA QC OEL / VECD		:	Valeur d'exposition de courte durée				

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN -Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire: IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS -Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG -Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Clause de non-responsabilité

selon le Règlement sur les produits dangereux



MCPA Ester 600

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11/03/2023 50002724 Date de la première parution: 11/03/2023

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA/3F

Préparé par:

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2023 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Fin de la fiche technique signalétique